



Étienne Marcel faisant fortifier Paris (janvier 1338).

ALBUM DE L'HISTOIRE DE FRANCE

FAITS HISTORIQUES

ÉTIENNE MARCEL FAISANT FORTIFIER PARIS

(Janvier 1358)

En 1358, après les désastres de la bataille de Poitiers, la France était déchirée par la guerre étrangère, par les armées de brigands connues sous le nom de *grandes compagnies* et par des troubles de toute nature. Paris avait tout à craindre; mais le prévôt des marchands, Étienne Marcel, déploya une fermeté digne d'un grand magistrat.

Il se mit en mesure de repousser l'invasion étrangère en faisant réparer avec la plus grande activité les fortifications de Paris; on releva les murailles, et l'on creusa profondément les fossés des remparts. — Le prévôt des marchands fit étendre considérablement l'enceinte du nord. Il ordonna, en outre, la construction de 750 guérites qui furent solidement attachées aux créneaux des murailles. L'on dit même qu'outre les balistes et autres machines de guerre en usage à cette époque, on vit pour la première fois sur les remparts de Paris quelques pièces de canon. L'île Saint-Louis, alors nommée *île Notre-Dame*, fut entourée d'un fossé revêtu de gazon et fortifiée par une tour qu'on appelait *tour Loriaux*; le cours de la Seine, du côté d'amont comme en aval, était fermé par des chaînes rivées aux fortifications qui défendaient Paris.

Ces travaux témoignent de l'intelligence du magistrat dont la postérité a glorifié le patriotisme.

CHARLES LHOMME.

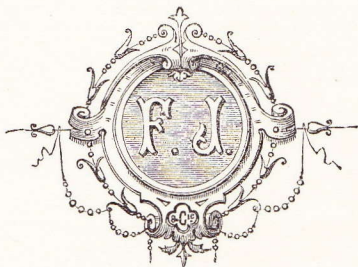
ALBUM
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE

ADOPTÉ
PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET PAR LA VILLE DE PARIS

SCÈNES ET FAITS HISTORIQUES

DESSINS
De A. de Neuville, Philippoteaux, E. Bayard, Lix.

TEXTE
Par A. Thiers, Henri Martin, Juliette Dodu, Chenevières, Désiré Lacroix.



PARIS
LIBRAIRIE FURNE
JOUVET ET C^{ie}, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE, 5



Étienne Marcel faisant fortifier Paris.

fut celle qui concernait la délivrance du roi de Navarre. Le duc de Normandie s'y montrait extrêmement contraire, et avait maintenant, comme son père, haine et peur de son cousin et ancien ami. Le 3 mars, le duc de Normandie fut obligé de recevoir, en séance solennelle, ces requêtes qu'il redoutait si fort.

L'évêque Robert Lecoq parla le premier au nom du clergé, rappela les grands maux que le peuple avait soufferts et qu'il ne pouvait souffrir plus longtemps, demanda la destitution de quinze hauts fonctionnaires, outre les sept premiers, et la suspension provisoire de tous les autres officiers royaux, jusqu'à ce que des réformateurs élus par les États eussent choisi les bons et exclu les mauvais. Il requit que les États réglassent dorénavant ce qui regardait les monnaies; qu'on

ne vendit plus les offices royaux; que les juges n'admissent plus les criminels riches ou nobles à se racheter pour de l'argent; enfin qu'on réformât beaucoup d'autres abus encore, moyennant quoi les États accorderaient la solde de trente mille hommes d'armes.

L'emploi de cette solde et toutes les réformes devaient être confiés à une commission de trente-six personnes choisies dans les trois ordres, et les États Généraux pourraient se réunir, autant de fois qu'il leur conviendrait, avant le 1^{er} mars de l'année prochaine.

L'orateur de la noblesse et l'orateur du Tiers Etat soutinrent tout ce qu'avait dit l'évêque de Laon.

Le duc Charles de Normandie céda et publia une ordonnance conforme aux requêtes

HISTOIRE DE FRANCE

POPULAIRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE FURNE. — JOUVET & C^{IE}, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

Se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.